

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe environnement et nature

Les Outre-mer présentent un cadre particulièrement propice au développement de la microfinance en raison de la nature de leur tissu économique mais aussi des caractéristiques de leur marché du travail. La forte proportion de très petites entreprises, souvent unipersonnelles, ainsi que les contraintes spécifiques (d'éloignement, d'insularité, d'étroitesse du marché) qui pèsent sur l'activité constituent un contexte dans lequel le microcrédit et la micro-assurance apparaissent comme des leviers de stimulation économique incontournables.

Sur le plan social, l'importance du taux de chômage, la moindre qualification des ultramarins et la proportion des emplois non salariés (notamment parmi les jeunes et les femmes) sont autant de faits qui plaident également pour un développement de la micro-finance. Ces éléments laissent présager une demande potentielle forte pour des travailleurs souhaitant créer leur propre emploi ou développer leur entreprise.

Le groupe des associations et le groupe environnement et nature souscrivent à l'ensemble des idées défendues dans l'avis. Nous souhaitons plus précisément reprendre à notre compte quatre d'entre elles.

- Lever les obstacles au financement des activités : d'une part en résolvant par l'analyse les difficultés d'accès et d'usage au crédit bancaire et au microcrédit, d'autre part en élargissant l'offre en microcrédit et le prêt à la création d'entreprise. Par ailleurs, il est important de rappeler que le microcrédit peut répondre à la satisfaction de besoins nouveaux liés à l'allongement de la durée de vie, à la protection de l'environnement et au développement de l'économie sociale et solidaire.
- Déployer des efforts de communication plus importants, à destination des bénéficiaires existants ou potentiels du microcrédit : sur l'ensemble de leurs droits, sur la médiation du crédit (en cas de refus), sur les opportunités offertes en termes de création d'entreprise. Des campagnes d'information au grand public telles que la Semaine du microcrédit mériteraient de monter en puissance.
- Soutenir et accompagner les bénéficiaires : l'enjeu est de contrecarrer tout risque de dérive en confortant les chances de réussite des porteurs de projets, en les aidant dans la résolution des éventuelles difficultés de remboursement qu'ils peuvent rencontrer. A cet égard, nous tenons particulièrement à promouvoir l'existence des coopératives d'activité et d'emploi qui offrent un cadre d'action protecteur et bien adapté au développement des microentreprises. Ces espaces d'échanges, de coopération et de

mutualisation des fonctions support fournissent une aide précieuse aux entrepreneurs débutants, tant en termes de cadre de travail que de cadre de vie.

- Mettre en avant les formes de financement alternatif déjà existantes. Répondant à des critères éthiques en matière de finalité poursuivie et de gestion financière (politique de rémunération encadré, non cotation en bourse), la finance solidaire constitue une bonne voie pour créer des emplois et activités à forte utilité sociale et/ou environnementale. Le financement participatif doit également faire l'objet d'une plus forte mobilisation : citons à ce sujet l'exemple de la plateforme Poc Poc lancé il y a un an sur l'île de La Réunion. L'épargne de proximité des citoyens internautes permet aujourd'hui d'y financer des projets qui s'inscrivent dans un développement durable du territoire.

En remerciant la rapporteure pour ce travail, le groupe des associations et le groupe environnement et nature ont voté l'avis.